

Image not found or type unknown



# Achat Immo - Conditions frais de notaire réduit

Par **Tony83400**, le **07/04/2016** à **15:08**

Bonjour,

J'ai projet d'acheter une maison qui a été construite fin 2015. Et qui n'a jamais été habité.

Je pensais pouvoir profiter des frais de notaire réduit, mais je vois que depuis 2012 cela n'est plus possible, et que le logement est considéré comme de l'ancien.

Le fait qu'il n'est jamais été habité rentre t'il en ligne de compte ?

Merci